

Présents :

Monsieur Philippe BARRAS, Bourgmestre - Président;
Madame Bérangère AUBECQ, Madame Christine DOTREMONT, Monsieur Luc della FAILLE de LEVERGHEM, Monsieur Pierre-Yves DOCQUIER, Monsieur Ravi MISRA, Échevins;
Monsieur Pierre LANDRAIN, Monsieur Patrick LAMBERT, Madame Danielle MOREAU, Madame Anne HERNALSTEENS, Monsieur Renaud SIMAR, Madame Sophie WINTGENS, Madame Mégane HOUTHOOFT, Madame Armelle GYSEN, Monsieur Stéphane VAN LIPPEVELDE, Madame Valérie COSSE, Monsieur Olivier BAUCHAU, Monsieur Raphaël NOËL, Monsieur André CUSTERS, Conseillers;
Monsieur Cédric THIBOU, Directeur Général;

Absents :

Madame Claire ESCOYEZ-CHARLES, Présidente du CPAS;
Monsieur David FRITS, Conseiller;
Le Conseil Communal,

Objet : Décision : Finances communales - Budget 2025

LE CONSEIL COMMUNAL,

Vu la Constitution, les articles 41 et 162 ;

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, les articles L1122-23, L1122-26, L1122-30, et Première partie, livre III ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 5 juillet 2007 portant le règlement général de la comptabilité communale, en exécution de l'article L1315-1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

Vu le projet de budget 2025 établi par le collège communal ;

Vu le rapport favorable de la Commission visée à l'article 12 du Règlement général de la Comptabilité communale ;

Attendu que le Collège veillera au respect des formalités de publication prescrites par l'article L1313-1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

Attendu que le Collège veillera également, en application de l'article L1122-23, § 2, du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, à la communication du présent budget, aux organisations syndicales représentatives ; ainsi qu'à l'organisation, sur demande desdites organisations syndicales, d'une séance d'information présentant et expliquant le présent budget ;

Attendu que le rapport annuel sur l'ensemble des synergies existantes et à développer entre la commune et le CPAS a bien été adopté conformément à l'article L1122-11 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

Attendu que les prévisions pluriannuelles ont bien été transmises à la tutelle via l'application eComptes ;

Attendu que la circulaire du 14 juin 2024, relative à l'élaboration des budgets des communes de la Région wallonne pour l'année 2025, précise qu' "à partir de 2025, le choix est donné à la commune soit de se maintenir dans le schéma de la balise d'emprunt, soit dans le schéma du respect des ratios de dette et de charges financières" ;

Attendu que le choix opéré pour l'exercice budgétaire 2025 est celui de recourir aux ratios du volume de la dette et des charges financières ;

Après en avoir délibéré en séance publique,

DECIDE A L'UNANIMITE

Art. 1er

D'arrêter, comme suit, le budget communal de l'exercice 2025 :

1. Tableau récapitulatif

	Service ordinaire	Service extraordinaire
Recettes exercice proprement dit	21.087.710,66	2.117.952,17
Dépenses exercice proprement dit	20.919.861,38	3.325.168,99
Boni / Mali exercice proprement dit	167.849,28	-1.207.216,82
Recettes exercices antérieurs	1.120.598,50	0,00
Dépenses exercices antérieurs	104.917,42	0,00
Prélèvements en recettes	0,00	1.348.438,33
Prélèvements en dépenses	504.159,00	141.221,51
Recettes globales	22.208.309,16	3.466.390,50
Dépenses globales	21.528.937,80	3.466.390,50
Boni / Mali global	679.371,36	0,00

2. Tableau de synthèse (partie centrale)

2.1. Service ordinaire

<u>Budget précédent</u>	Après la dernière M.B.	Adaptations en +	Adaptations en -	Total après adaptations
Prévisions des recettes globales	22.039.614,65	243.178,28	0,00	22.282.792,93
Prévisions des dépenses globales	21.162.194,43	0,00	0,00	21.162.194,43
Résultat présumé au 31/12 de l'exercice n-1	877.420,22	0,00	0,00	1.120.598,50

2.2. Service extraordinaire

<u>Budget précédent</u>	Après la dernière M.B.	Adaptations en +	Adaptations en -	Total après adaptations
Prévisions des recettes globales	8.545.562,62	0,00	0,00	8.545.562,62
Prévisions des dépenses globales	8.545.562,62	0,00	0,00	8.545.562,62
Résultat présumé au 31/12 de l'exercice n-1	0,00	0,00	0,00	0,00

3. Montants des dotations issus du budget des entités consolidées (si budget non voté, l'indiquer)

	Dotations approuvées par l'autorité de tutelle	Date d'approbation du budget par l'autorité de tutelle
CPAS	1.782.654,64	16/12/2025
Fabriques d'église		
Subside Fe Gistoux	5.870,00	30/09/2024
Subside Fe Corroy	2.697,96	30/09/2024
Subside Fe Vieuxart	13.129,75	Non voté
Subside Fe Dion-Le-Mont	5.811,95	26/08/2025
Subside Fe Dion-Le-Val	35.518,53	30/09/2024
Subside Fe Longueville	20.594,00	30/09/2024
Subside Fe Bonlez	24.997,68	30/09/2024
Subside Fe Chaumont	22.498,13	18/11/2024
Subside Eglise Protestante	1.074,02	18/11/2024
Zone de Police	1.866.755,06	27/01/2025
Zone de Secours	366.451,30	27/01/2025

4. Budget participatif : oui, à l'article 00027/124-48.

Art. 2.

De transmettre la présente délibération aux autorités de tutelle, au service des Finances et au directeur financier.

Par ordonnance :

Le Directeur Général,
(s) Cédric THIBOU

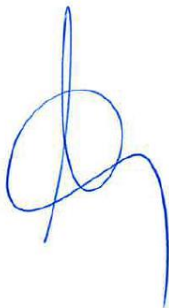
Le Bourgmestre - Président,
(s) Philippe BARRAS

Pour extrait conforme délivré à Chaumont-Gistoux le 27 janvier 2025

Par ordonnance :

Le Directeur Général,

Le Bourgmestre,



C. THIBOU

Ph. BARRAS